

35. P.630 2) ... Que soit créée une institution de prêt et d'investissement, appelée Banque canadienne d'innovation (BCI), qui aurait pour mission, en collaboration avec les sociétés privées d'investissement spéculatif, de soutenir les activités se rattachant à l'exploitation des innovations technologiques, surtout dans les entreprises de faible ou de moyenne importance, nouvelles ou existantes et de conseiller ces entreprises en matière de gestion; elle relèverait du ministère de l'Industrie et du Commerce.
36. P.643 1) ... Que le ministre d'État à la Science et à la Technologie entreprenne et poursuive de façon continue une revue approfondie des programmes actuels et futurs de R & D industrielle des ministères et des organismes de l'État qui s'intéressent aux ressources renouvelables et aux industries primaires connexes, telles l'agriculture et la pêche, cette revue ayant pour but d'établir que ces organismes ne s'occupent pas de travaux de R & D rattachés aux produits manufacturés à partir de produits primaires, qu'ils abandonnent ou réduisent certains programmes ne présentant pour le Canada qu'une faible importance, qu'ils confient aux universités ou à l'Académie nationale leurs travaux de recherche fondamentale orientée, et qu'ils fassent exécuter le plus possible de travaux de développement par l'industrie;
37. 2) ... Que le ministre d'État à la Science et à la Technologie entreprenne une revue ayant les mêmes buts et portant sur les programmes de R & D industrielle mis en œuvre dans les laboratoires des ministères et des autres organismes de l'État pour venir en aide à l'industrie secondaire et aux industries de services, y compris l'industrie minière et les entreprises de distribution de l'énergie;
38. P.644 3) ... Que le 31 mars 1973, les laboratoires de l'État qui viennent d'être mentionnés soient regroupés pour former une nouvelle société d'État portant le nom de Société canadienne des laboratoires industriels (SCLI), dont le conseil d'administration et les commissions comprendraient une forte proportion de représentants de l'industrie, qui ferait l'objet d'une participation financière croissante de la part de l'industrie, et qui relèverait du ministère de l'Industrie et du Commerce; et
39. 4) ... Que dans l'attente des résultats de la revue approfondie que nous proposons, le budget et le nombre d'employés affectés aux travaux intra-muros de R & D industrielle soient limités à compter de l'année financière 1973-1974.
40. P.647 1) ... Que le ministre d'État à la Science et à la Technologie soit chargé de créer un système de collecte et de communication des nouvelles données scientifiques et technologiques, et un service de prévision technologique, avec la collaboration de l'Académie nationale de recherche (dont le Comité propose l'institution) et le ministère de l'Industrie et du Commerce, en consultation avec l'industrie des communications;